

DEL20260709_053

DE LA COMMUNE DE SAINT-ANGEL

SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

Compte tenu de l'arrêté préfectoral du 7 juillet 2026 plaçant le département de l'Allier en Vigilance orange canicule et afin de garantir la sécurité de chacun(e) en raison des très fortes chaleurs, le lieu de réunion du Conseil municipal a été modifié ; celle-ci a été déplacée au centre socioculturel (climatisé) et non pas dans la salle de la mairie (petite et non climatisée)

L'an deux mil vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre socioculturel, sous la présidence de M. Guy FABRE, Maire.

Nombre de membres - afférents au Conseil Municipal : 15
- en exercice : 15
- qui ont pris part à la délibération : 15 dont 1 pouvoir

Date de la convocation : 02/07/2026 - date d'affichage : 02/07/2026

Présents : Guy FABRE, Nelly MAUME, Christophe VEYSSET, Olivier GARCEZ, André BEAUDON, Dominique AVIGNON, Serge BOUSSANGE, Florence DION, Françoise LOPES, Pascal CHABOT, Christina GUENIN, Nathalie SIMONET, Manon VÉNUAT, Justin LABOUESSE

Excusé(s) : Aline BOULICAUD

Pouvoir(s) : Aline BOULICAUD à Guy FABRE

Absent(s) : /

M. Serge BOUSSANGE a été nommé secrétaire

*_*_*_*_*

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL PORTANT SUR
L'AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET ÉOLIEN D'AUZELON

Vu le courrier du préfet

Vu la délibération du 5 mai 2022 sur la poursuite des études (13 pour et 1 abstention – 14 exprimés),

Attendu que le conseil municipal s'est engagé depuis 6 ans dans cette démarche de consolidation d'un dossier de mise en place d'un parc éolien sur les communes de Saint-Angel et Saint-Victor,

Attendu le travail conduit par le comité de pilotage du projet et les contributions du comité de suivi

En intégrant la perspective que :

Vu la séquence de présentation et d'échange avec le porteur de projet,

Vu le dossier de consultation du public mis à disposition du public et consultable sur le site de la commune ainsi que sur le site de la préfecture,

Vu les débats au sein de ce conseil du 9 juillet.

Le conseil municipal, après un vote à bulletin secret, se prononce favorablement avec 15 suffrages exprimés : 12 pour, 3 abstentions et 0 contre :

- **POUR LA POURSUITE** de son implication dans le projet éolien d'Auzelon,
- **POUR LE MAINTIEN** de sa participation dans les comités de pilotage et de suivi,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre et application de cette délibération,

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer l'ensemble des documents nécessaires à la poursuite des études ou travaux liés au projet (restant à la charge de la société de projet) ainsi que les promesses et actes de bail, de constitution de servitudes et conventions d'occupation et d'utilisation du domaine communal, ...

Pour extrait conforme

SAINT-ANGEL le 16 juillet 2026

Le Maire

Guy FABRE

